

Réponse à l'article « Energies renouvelables – Projet d'éoliennes à Quittebeuf – Elles se construiront quoi qu'il arrive » .

Une fois de plus un article de presse ressemble étrangement à une publication de promoteur éolien.

Concernant les énergies dites renouvelables, chacun a son avis, est persuadé qu'il s'agit du meilleur et défend ses convictions avec tous les moyens mis à sa disposition...

L'auteur de l'article du courrier du 20/09/06 commet de nombreuses approximations et se risque à des affirmations surprenantes.

Bien sûr la société Ecovent a tout intérêt à la réalisation de son pro-

jet. L'encart concernant les recettes montre l'ampleur des profits en jeu. Vos chiffres datent d'ailleurs un peu. Un arrêté de juillet 2006 porte désormais à 10 ans le tarif de rachat garanti aux promoteurs au lieu de 5 ans auparavant. Chaque kWh leur est acheté 0,082 euros alors qu'il est vendu 0,0765 euros en tarif de jour aux particuliers.

Comme toujours les accords de Kyoto (que nous soutenons) viennent malheureusement justifier les projets éoliens. Rappelons que la réduction des gaz à effet de serre, pour la France, justifierait que l'on s'intéresse au domaine qui en produit le plus : les transports, certaines industries... De plus vous semblez ignorer que la grande fluctuation de l'énergie d'origine éolienne doit être obligatoirement compensée. Actuellement, cela n'est techniquement réalisable qu'avec des centrales thermiques productrices de gaz à effet de serre.

D'autres énergies renouvelables existent et mériteraient que l'on s'y intéresse plus sérieusement tels que les agro-carburants, les chauffe eau solaires. L'énergie éolienne n'est pas la solution miracle que certains voudraient nous vendre. En

contre partie, elle est très rentable pour ses promoteurs.

Il est surprenant que pour soutenir le projet de Quittebeuf, l'auteur de l'article aborde le « schéma régional éolien » alors qu'il n'existait pas en 2005, il n'a donc pas pu valider la cohérence de ce projet.

Contrairement à ce qui est affirmé, il n'y a pas un recours déposé par un seul maire mais deux recours : le premier déposé par un ensemble de cinq communes, le second par l'association AVIVE regroupant plus de cent adhérents.

Vous oubliez de citer l'Académie de Médecine qui dans son rapport de mars 2006 recommande de ne construire aucune éolienne, de plus de 2,5 MW, à moins de 1500 m des habitations. Celles de Quittebeuf sont prévues à 500 m et font 2,75 MW.

Quant au titre de l'article, il n'est pas seulement choquant mais carrément irrespectueux de la justice française. Par « Elles se construiront quoi qu'il arrive », doit-on comprendre que l'auteur incite les promoteurs à ne pas respecter une décision de justice qui pourrait leur être défavorable ?